

Vos informations Adhérent¹
NOM :
Prénom :
Adresse :
N° Licence :
Né(e) le :
Nom du responsable légal :
Tél 1 :
E-mail :
Date certif. Médical :
Tél 2 :
Vos informations Plongée

Niveau acquis de Plongeur		Niveau à préparer	
☐ Aucun	☐ Niveau 1	☐ Aucun	☐ Niveau 1
☐ Plongeur de Bronze	☐ Niveau 2	☐ Plongeur de Bronze	☐ Niveau 2
☐ Plongeur d'Argent	☐ Initiateur	☐ Plongeur d'Argent	☐ Initiateur
☐ Plongeur d'Or		☐ Plongeur d'Or	

Votre cotisation (âge au 1er octobre 2026)

	Meylanais			Non-Meylanais		
	☐ +16ans	☐ 12 à 15 ans	☐ -12ans	☐ +16ans	☐ 12 à 15 ans	☐ -12ans
Cotisation club	150 €	150 €	150 €	175 €	175 €	175 €
Licence	50 €	31,50 €	14,50 €	50 €	31,50 €	14,50 €
TOTAL	200 €	181,50 €	164,50 €	225 €	206,50 €	189,50 €

A partir du troisième membre adhérent d'une même famille, la cotisation club est divisée par 2.

Les assurances individuelles assistance facultatives²

	Loisir 1	Loisir 2	Loisir 3
Loisir de base	☐ 25 €	☐ 30 €	☐ 51 €
Loisir « TOP »	☐ 48 €	☐ 59,50 €	☐ 99 €

En cas de désistement à une sortie club, Meylan Plongée ne donnera suite à aucune demande de remboursement quel qu'en soit le motif. Seuls les adhérents ayant souscrits une assurance LOISIR TOP pourront prétendre à un éventuel remboursement suivant les clauses du contrat LOISIR TOP (démarche individuelle lors de votre inscription). Meylan Plongée étant déchargé de toutes démarches et remboursements.

☐ Cochez cette case si vous ne souhaitez pas figurer sur les éventuelles photos ou vidéo diffusées sur le site internet et la page facebook du club³.

L'inscription au Club ne peut être annulée, pour quelque motif que ce soit, je ne pourrai donc prétendre à aucun remboursement.

Je certifie avoir été informé de la possibilité de souscrire à une assurance individuelle, et avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur, notamment en matière de pêche sous-marine, des statuts et règlements de la FFESSM.

Par ma signature, je m'engage à les respecter.

Signature

Règlement

Il s'effectue soit par un chèque du montant global, soit au moyen de 3 chèques à l'ordre de MEYLAN Plongée (encaissés le 1^{er} octobre, 20 décembre et 20 février) soit par virement bancaire.
Tout ou partie du règlement peut également être effectué en Chèques Vacances ANCV.
Une partie (60€) du règlement peut être effectué au moyen de la [carte Tattoo Isère](#).
Une partie (50€) du règlement peut être effectué au moyen du « [Pass'sport & Culture du p'tit Meylanais](#) ».
Une partie (30€) du règlement peut être effectué au moyen du « [Pass'Région](#) » de la Région AURA
Une partie (50€) du règlement peut être effectué au moyen du « [Pass'Sport](#) » de l'Etat.

Documents à fournir

Le dossier d'inscription doit **IMPERATIVEMENT** comprendre :

- Cette **fiche d'inscription** correctement remplie : première page uniquement
- **1 photocopie du certificat médical** de non-contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine. Celui-ci doit **obligatoirement être établi sur le modèle édité par la commission médicale pour les moins de 14 ans téléchargeable [ici](#)**. En l'absence de certificat médical au 1^{er} octobre, l'accès au bassin sera refusé !
- Pour les nouveaux adhérents : **1 photocopie recto/verso de votre/vos carte(s) de niveau**
- Le **règlement**

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA NI TRAITE NI RETOURNE

**TOUTE REINSCRIPTION ARRIVEE APRES LE 4 SEPTEMBRE 2026
NE SERA PRISE QUE DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES**

Veillez retourner votre dossier à :
Eléonore OLIVE
5 rue Marius Charles
38420 Domène

Renseignements: François OLIVE (f_evilo@yahoo.fr / téléphone 06 77 33 38 06)

	Date de la rentrée	Entraînements
Tous adhérents	le mardi 15 septembre 2026	les mardis de 19h30 à 21h30

Nous vous souhaitons à tous de merveilleuses plongées !

1 Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat.

2 La FFESSM a négocié auprès du Cabinet Lafont des assurances individuelles assistances dont le détail des garanties est disponible sur le site de la fédération www.ffessm.fr et sur le site de l'assureur www.cabinet-lafont.com.

3 L'association peut diffuser sur son site Internet www.meylanplongee.fr et sur sa page facebook www.facebook.com/meylan.plongee qui sont publics, des diaporamas de photos effectuées lors de sorties et d'activités organisées dans le cadre de Meylan plongée. Il est possible que vous figuriez sur ces photos. Vous pouvez vous opposer à une telle diffusion. Pour que nous puissions prendre en compte votre accord ou votre refus, merci de cocher la case correspondante.